

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Définitions

Aux fins des présentes Conditions générales et de la Convention particulière, les termes visés au présent Article sont définis comme suit :

- « Client » désigne la personne morale ou physique ou tout autre type d'entité pour laquelle le Prestataire de Services réalise une ou plusieurs Mission(s).
- « Conditions Générales » désigne les présentes conditions générales.
- « Contrat » désigne l'ensemble des droits et obligations entre le Client et le Prestataire de Services qui se matérialise par les documents contractuels suivants : les Conditions Générales et la Convention Particulière et ses avenants éventuels.
- « Convention Particulière » désigne la convention conclue entre le Prestataire de services et le Client qui définit les conditions particulières de la relation contractuelle (par exemple : convention d'accompagnement, convention de licence).
- « Mission(s) » désigne toute vente de photographies et/ou service, particulier et/ou général, réalisé ou presté par le Prestataire de Services à savoir des prestations photographiques (séances de shooting photo, montage, adaptation et édition des photographies, impressions, etc..).
- « Parties » désigne le Client et le Prestataire de Services.
- « Prestataire de Services » désigne Virginie van Elmbt, dont le siège social est situé rue Joseph Wauters, 37 à 7190 Marche-Lez-Ecaussinnes, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0764.850.047
- « Produits » : désigne les photographies matérialisées sur des fichiers numériques, supports papier et/ou tout autre support matériel connu au moment de la commande.
- « Service » : désigne tout service presté par le Prestataire de Services dans le cadre des présentes, lequel peut être spécifié par Convention particulière.

Article 2 : Domaine d'application

2.1. Les Conditions Générales déterminent les modalités d'intervention du Prestataire de Services dans le cadre de ses Missions réalisées pour et/ou au nom du Client.

Toute collaboration entre le Prestataire de Services et le Client fait l'objet d'une Convention Particulière tel qu'un contrat de commande qui définit notamment les Missions et les honoraires du Prestataire de Services.

Toute conclusion d'une Convention Particulière entre les Parties emporte adhésion entière et sans réserve du Client aux Conditions Générales. Les Conditions Générales et la Convention Particulière conclue entre le Prestataire de Services et le Client forment le Contrat.

Article 3 : Commande

3.1. Toute commande est modalisée par un bon de commande. Le Client est réputé avoir accepté la commande soit en renvoyant le bon de commande dûment complété et signé, soit au moyen d'un email adressé au Prestataires de Services et dans lequel le Client confirme expressément la commande en reprenant les informations mentionnées dans le bon de commande.

Toute offre ou bon de commande signé(e) par les Parties et confirmé(e) par mail vaudra acceptation des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales seront réputées acceptées après accord sur le devis/l'offre, celles-ci y étant apposées au dos ou en annexe du devis/de l'offre/ du bon de commande.

- 3.2. La durée de validité de l'offre s'étend à sept (7) jours ouvrables, sauf conditions particulières convenues avec le client (promotion ou action spéciale proposée par le Prestataire par exemple).
- 3.3. Lors de l'envoi du bon de commande ou de l'email valant commande, le Client peut consulter les conditions générales de vente sur le site Internet du Prestataire de Services tel que mentionné sur celui-ci et reconnaît les avoir acceptées. Comme stipulé sur le bon de commande, le Client a aussi la possibilité de demander un exemplaire des présentes conditions générales en version pdf à la Prestataire.
- 3.4. Les Produits pourront faire l'objet d'une retouche avant leur livraison telle que prévue par l'article 6 des présentes Conditions Générales.
- 3.5. Les Produits pourront également faire l'objet d'une modification afin d'être compatible avec un format en haute définition, sur demande expresse du Client.
- 3.6. Pour toute demande conforme aux articles 3.4. et 3.5., le Client s'engage à fournir la référence des produits souhaités. Les retouches/modifications se feront via l'approbation du Client par une sélection de la photographie reproduite dans la galerie privée dont il a reçu le lien. La sélection peut également se faire en fin de séance avec l'assistance du photographe. En cas d'hésitations, le client s'engage à fournir la référence des Produits souhaités dans un délai de un mois calendrier maximum.
- 3.7. Le Prestataire propose un nombre déterminé de séances en fonction de la prestation de Service la plus adaptée au client. La prestation de Service est fixée sur une durée de quatre mois à dater de la date d'effet des présentes. En cas d'annulation successives, la prestation de service ne peut être prolongée de plus de six mois à dater de la date d'effet des présentes. **En conséquence, le Client est tenu de fixer en fonction des dates proposées par le Prestataire, les séances convenues sur une durée de six mois maximum. La fixation de chaque séance ne peut être espacée que de 3 semaines maximum pour assurer une bonne continuité du programme. A défaut de respecter le délai, la Prestataire ne peut être tenue responsable si l'accompagnement du client nécessite d'ajouter une séance au frais du client selon les modalités prévues à l'article 4.**

Article 4 : Tarifs et modalités de paiement

- 4.1. Le bon de commande mentionnera expressément le prix, l'acompte à verser et les modalités envisagées en termes d'étalement de paiement.
- 4.2. Tous les prix sont indiqués en euros avec T.V.A applicable. Toute augmentation de T.V.A ou de toute nouvelle taxe qui serait à majorer entre la date de commande et la date de prestation, sera à charge du Client.
- 4.3. Les prix indiqués dans le bon de commande ne visent que la réalisation des Missions décrites au sein de la Convention Particulière à l'exclusion de tous autres travaux ou prestations.

Si ceux-ci sont commandés par le Client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans la Convention Particulière selon un tarif de :

- Les frais de déplacement sont facturés à une indemnité kilométrique de 50 cents par kilomètre parcouru (indexée), pour les déplacements au-delà de 15 km (aller et retour). Pour les déplacements des sous-traitants (ex : make-up) hors studio, des frais de déplacement seront ajoutés à ceux de la prestataires avec une indemnité kilométrique de 50 cents par kilomètre parcouru (indexée).
 - 90 € HTVA de forfait pour le montage, démontage et installation des éclairages si le shooting se déroule hors studio.
 - 75 € de l'heure HTVA pour les recherches portant sur le lieu du shooting suite aux demandes spécifiques du Client ;
 - Un forfait de 125 € HTVA pour une séance de coaching de libération énergétique d'une durée d'une heure.
 - Un forfait de 95€ HTVA pour une séance de une heure pour les prestations de make-up au studio ;
 - Un forfait 130€ HTVA pour une séance de 1 heure 30 pour les prestations de make-up Hairstylings (coiffage) ;
 - Un forfait 230 € HTVA pour la demi-journée (3h30) de service de make-up Hairstylings (coiffage) au studio ;
 - Un forfait de 95 € HTVA par heure pour des prestations de coaching en image si elle n'est pas comprise dans l'offre proposé;
 - Un forfait de 70 € HTVA par retouche d'image spéciale livrée en haute définition pour un support d'impression. Il est entendu que les retouches sont légères (visibilité du grain de peau, réglages des contrastes et des couleurs inclus). La finition restera naturelle tout en s'adaptant au support de l'image, en accord avec l'objectif du photographe de révéler l'identité du client par la photographie. Un prix dégressif par pack de 5 photos est convenu à : 55€ HTVA l'unité.
 - Un forfait de 57 € HTVA par retouche d'image dans un format adapté au web. Il est entendu que les retouches sont légères (visibilité du grain de peau, réglages des contrastes et des couleurs inclus) et ne comprennent nullement des retouches de type lifting (~~Photoshop~~) de l'image en accord avec l'objectif du photographe de révéler l'identité du client par la photographie ; Prix dégressif par pack de 5 photos et plus. : par lot de 5 photos : 47,00 € HTVA pièce.
 - Frais de gestion pour toute commande de support d'impression : 40 € HTVA
- Les tarifs ci-dessus sont applicables par défaut.

Le bon de commande ainsi que les accords ultérieurs et Conditions particulières convenus avec le Client peuvent déroger aux prix indiqués dans les présentes conditions générales.

4.4. La facture est payable selon les modalités prévues par le bon de commande ou par l'acceptation d'offre par email.

4.5. La date d'échéance mentionnée dans la facture vaut mise en demeure. Toute facture impayées sera augmentée de plein droit de l'intérêt légal ainsi que d'une majoration forfaitaire de 15%, avec un montant de base de 75,00 euros. Tout rappel adressé au Client sera facturé à hauteur de 10,00 euros sans préjudice d'éventuels frais de Huissiers, également à charge du Client.

L'augmentation forfaitaire pour retard de paiement est indépendante de tout dommage et intérêts pour responsabilité contractuelle ou extracontractuelle du Client à l'égard du Prestataire de services.

- 4.6. Le Client s'engage à payer la facture dans un délai de paiement de trente (30) jours ouvrables maximum suivant la prestation, au crédit du compte mentionné au recto de la facture, sauf indications contraires dans le bon de commande ou des Conditions particulières.
- 4.7. Un supplément pourra être facturé en cas d'imposition par le Client du support numérique tel que visé par l'article 6 des présentes CG.
- 4.8. Le Prestataire ne s'engage à livrer les Produits tels que prévus à l'article 6 qu'après paiement complet de la facture, sauf si un paiement échelonné a été accordé au Client au moment de la commande.
- 4.9. Toute réclamation relative à une facture ou à l'exécution d'un bon de commande/devis/offre devra être formulée par le Client endéans les sept (7) jours ouvrables à dater de la réception de celle-ci, par email et confirmée le même jour par pli recommandé à l'adresse du Prestataire de services. Toute contestation ne pourra se faire que pour des raisons objectives et raisonnables (tels que la non présentation du Prestataire lors d'un shooting organisé) et non pour des raisons subjectives telles que les préférences esthétiques du Client. Le travail du Prestataire est connu du Client et visible sur son site <https://www.photographedetalumiere.com/>. Ladite contestation ne pourra justifier le non-paiement d'autres prestations non contestées, y compris celles incluses dans la même facture. À défaut de toute contestation dans le délai imparti, la facture sera réputée acceptée.

Article 5 : Prestations en extérieure

- 5.1. En cas de prestation réalisée à l'extérieur du studio de photographie, le lieu sera choisi de commun accord après signature du bon de commande et au cours des séances d'accompagnement.
- 5.2. Des frais supplémentaires pourront être facturés dans le cadre de la réservation d'une salle, l'utilisation d'un lieu, les espaces nécessaires à la mise en beauté, etc. (Liste non-exhaustive). Dans ce cas, le Prestataire informera le Client du prix de réservation des lieux/salles, préalablement à la prestation de services. Le client peut proposer également des espaces à ses frais (avec photos/ vidéos du lieu) sous réserve de l'accord de la Prestataire afin de garantir la faisabilité du shooting photo.
- 5.3. Le délai indiqué pour réaliser les prestations de services est indicatif. Le Prestataire de Services ne pourra nullement être tenu responsable du délai lié à la gestion de la séance, les délais pouvant varier en raison du comportement de la personne représentée (changement de tenues, poses, déplacements, demandes complémentaires du Client non prévu dans le devis, l'offre ou le bon de commande, etc..).
- 5.4. À la condition expresse d'en avoir averti le Client avant le commencement de la séance ou durant celle-ci, un surplus au taux horaire en vigueur et majoré pour les prestataires présents, sera facturé au Client pour toute demande d'une séance d'une durée supérieure à celle prévue par le bon de commande.

Article 6 : Livraison des fichiers numériques

- 6.1. Sauf stipulation écrite contraire, les Produits seront livrés sur support numérique.
La livraison pourra être effectuée par tous moyens électroniques, c'est-à-dire au moyen des réseaux sociaux, par emails, par supports amovibles, etc. (Liste non-exhaustive)
- 6.2. Afin de s'adapter aux demandes des Clients, le Prestataire transmet au Client un lien privé permettant de visualiser les photographies réalisées. Dans un délai de 15 jours à dater de la livraison de ce lien, le client s'engage à sélectionner les photographies de son choix.
- 6.3. Le Client sélectionne les photographies telles que visibles sur le lien privé communiqué par le Prestataire. Le choix des Produits est réalisé conformément à l'article 3.6.
- 6.4. La livraison des fichiers numériques se fera dans un délai de 21 jours à dater de la sélection des photographies envoyée par le Client sous le format web (utilisation pour site internet, réseaux sociaux etc...), format en haute définition non compris, sauf demande particulière du Client à cet égard. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des fichiers livrés au Client. A défaut de sélection par le Client, le Prestataire de Services possède le droit exclusif de déterminer la sélection finale des produits livrés. Sauf disposition écrite contraire, le Client ne peut réclamer l'entièreté des produits réalisés.
- 6.5. Le Prestataire demeure propriétaire des Produits livrés jusqu'à encaissement intégral du prix de la commande et des accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités), ainsi que le règlement de toutes les obligations, y compris les factures qui lui sont encore dues par le Client. Cependant, le client assume le risque dès l'acceptation de la commande.

Article 7 : Délais de livraison

- 7.1. En l'absence d'un délai de livraison consenti par les Parties, le Prestataire de Services s'engage à respecter un délai de trente (30) jours ouvrables.
- 7.2. Le Prestataire de Services ne pourra être tenu responsable des possibles extension de délais en raison d'impératifs propres aux autres prestataires ou à la production de supports non-numériques.
- 7.3. Si le Client souhaite un délai de livraison réduit, le Prestataire de Services se réserve le droit de majorer le prix initial prévu dans le bon de commande, moyennant un tarif qui sera communiqué au Client avant la livraison du Produit.

Article 8 : Droits et obligations du Prestataire de Services

- 8.1. Le Prestataire de Services s'engage à apporter ses soins à l'exécution des Missions qui lui sont confiées, dans la mesure des moyens qui lui sont fournis. Ces Missions ont une portée, dans son chef, d'obligation de moyens. La responsabilité du Prestataire de Services ne peut être mise en cause quant aux résultats obtenus.
Le Prestataire de Services sera dégagé de toute responsabilité à l'égard des actes, écrits, déclarations et agissements quelconques posés par le Client, ses préposés ou tout tiers à son bureau, de leur propre initiative et/ou à l'insu du Prestataire de Services, et qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur la poursuite normale des Missions qui lui sont confiées.
- 8.2. Le Prestataire de Services exécutera les Missions qui lui sont confiées avec conscience, respect et dévouement, en accord avec ses valeurs et son éthique.

8.3. Le Prestataire de Services pourra faire ou laisser exécuter, sous sa propre responsabilité, une partie des devoirs découlant du Contrat, par ses mandataires ou préposés, à l'exception des missions de représentation où seules les personnes nommément désignées dans la procuration ont le pouvoir d'agir.

Le Prestataire de Services se réserve le droit de sous-traiter librement une partie des Missions qui lui incombent en vertu du Contrat.

Article 9 : Propriété intellectuelle

9.1. Les Produits sur lesquels portent les présentes Conditions Générales sont des œuvres au sens de la législation belge applicable en matière de droits d'auteur.

9.2. Le Prestataire de Services est le seul titulaire des droits d'auteur portant sur ces œuvres. Sauf convention contraire, le Prestataire de Services est seul propriétaire des supports matérialisant les œuvres, faisant l'objet d'une livraison au sens de l'article 6. La vente d'un Produit n'entraîne ni ne présume la cession des droits d'auteur du Prestataire.

9.3. Sauf convention contraire, le Prestataire de Services conserve l'ensemble de ses droits patrimoniaux (de reproduction, de communication au public, de distribution, de location, de prêt et à rémunération) sur ses œuvres.

9.5. Sauf renonciation expresse à l'exercice de ceux-ci, le Prestataire de Services conserve l'ensemble de ses droits moraux et n'y renonce en aucun cas.

9.6. Le Client veille à respecter en toutes circonstances les droits moraux du Prestataire de Services et plus particulièrement à l'intégrité de l'œuvre, notamment en veillant à les présenter dans le respect des couleurs et des dimensions.

9.7. Toute utilisation consentie par le Prestataires de Services des œuvres devra faire l'objet d'une mention claire, complète et non équivoque du nom du Prestataire de Services sous la mention expresse : « © Virginie van Elmbt » et en cas de publication sur les réseaux sociaux, d'un lien clair vers le réseau du Prestataire à savoir : <https://www.facebook.com/virginiephotography.be/>; <https://be.linkedin.com/in/virginiephotography>; <https://www.instagram.com/virginie.photography/>)

En cas d'utilisation au moyen d'une publication sur un site Internet, la mention du site Internet du Prestataire de Services devra obligatoirement être mentionnée au sein des notes de bas de page de ce dernier sous la mention expresse : « Crédit photo : Virginie van Elmbt / www.virginiephotography.be ». Le prestataire pourra néanmoins à titre exceptionnel et sans aucune reconnaissance préjudiciable dans son chef accorder des dérogations définies et limitées.

9.8. Sauf convention contraire, toute reproduction, de quelque nature que ce soit des œuvres dont est titulaire le Prestataire de services, constitue une atteinte aux droits d'auteur du Prestataire de Services.

9.9. Toute exploitation d'œuvre non autorisée par convention écrite est interdite.

9.10. En cas d'atteinte à ses droits patrimoniaux et moraux, le Prestataire de Services se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts correspondant au préjudice réel. Le Prestataire peut se fonder à cet effet aux tarifs de la SOFAM, téléchargeables sur le site www.sofam.be soit 200% du droit de base en cas d'utilisation sans autorisation préalable ; 100% du droit de base en cas d'utilisation sans qu'il soit fait mention du nom de du Prestataire de Services; 200% du droit de base en cas de modification de l'œuvre sans l'autorisation

préalable du Prestataire de Services ou en cas d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre. Le Prestataire de Services se réserve également le droit d'introduire une procédure judiciaire en vue de faire respecter ses droits et intérêts.

Article 10 : Droit à l'image

- 10.1.** Le Client est seul responsable et garanti au Prestataire qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires vis-à-vis des personnes et des biens représentés sur les photographies commandées.
- 10.2.** Si le Client commande des Prestations dans le cadre duquel le Client est la personne représentée sur les photographies, le Client reconnaît et accepte :
- la fixation de son image dans le cadre des photographies prises lors des prestations de services et la reproduction de son image ainsi fixée par tous procédés techniques connus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports sur tous formats, pour un nombre d'utilisations limitées à la finalité de la commande réalisée par le Client.
 - être majeur(e), ne pas être lié(e) avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image et avoir posé ou figuré volontairement et librement pour être photographié(e) par le Prestataire.
- 10.3.** Le Client accepte la communication au public et la reproduction de son image, de sa voix et/ou garantit avoir reçu les autorisations nécessaires pour la communication au public/ la reproduction des personnes représentées pour assurer la diffusion des photographies réalisées par le Prestataire sur son site internet et/ou par le biais de leur exposition ou sur tout support que le Prestataire serait amené à utiliser ou créer dans le but de sa promotion (expositions dans des lieux de galerie, vernissage, exposition organisée personnellement par le Prestataire, etc...). Ni le Client ni les autres personnes représentées ne pourront dans ce cas prétendre à aucune autre rémunération du fait de l'exploitation des photographies réalisées dans ce but.
- Si le Client ne souhaite pas que son image soit reproduite ou communiquée au public ou qu'il ne bénéficie pas des autorisations des personnes représentées pour se faire, il en informe de manière expresse et explicite le Prestataire dans les 10 jours ouvrables de la livraison des fichiers par voie électronique (email adressé au Prestataire) ou par courrier recommandé au siège du Prestataire.

Article 11 : Annulation et droit de rétractation

- 11.1.** Conformément à l'article VI.47 du Code de droit économique, le Client consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours dans le cadre d'un contrat conclu à distance.
- Le droit de rétractation permet au Client d'annuler le Contrat conclu par l'envoi d'un email à info@virginiephotography.be avec confirmation de la bonne réception par le Prestataire.
- (1) Si le Client souhaite bénéficier d'un délai de réflexion avant les prestations de services et/ou la vente pour une période d'essai de 14 jours.
- Avant que le Prestataire ne réalise un shooting photo, le Client peut bénéficier d'un délai de réflexion de 14 jours. Pendant ce délai et malgré la commande faite au Prestataire, le Client disposera du droit de se rétracter de sa commande.

Pendant ce délai de réflexion, le Client reconnaît que le Prestataire ne vous délivrera pas les prestations de services commandées.

Le Client peut exercer son droit de rétractation en envoyant un email à l'adresse du Prestataire info@virginiephotography.be

Le Prestataire doit recevoir une déclaration dénuée d'ambiguïté exposant la décision du Client de se rétracter du contrat avant que le délai de rétractation de 14 jours n'ait expiré.

En exerçant son droit de rétractation, le Client reconnaît qu'il n'aura pas accès aux Services et donc que les shooting photo n'auront pas lieu avant un délai de 14 jours.

- (2) Si le Client souhaite bénéficier des services dès la conclusion de ce contrat soit dès la commande des prestations de services (shooting photos, etc.), le droit de rétractation ne sera pas applicable si le Service rendu par le Prestataire a été pleinement exécuté.

Conformément à l'article VI.53, 1° du Code de droit économique : *Le consommateur ne peut exercer le droit de rétractation pour les contrats de service après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par l'entreprise.*

Le service a été pleinement exécuté par le Prestataire si l'exécution a commencé avec l'accord exprès du Client (par exemple : le photoshooting s'est faite avant l'expiration du délai de rétractation avec l'accord du Client).

En acceptant de bénéficier immédiatement des Services, le Client accepte que l'exécution du contrat commence dès la validation de la commande et le Client reconnaît que ce faisant, il perd son droit de rétractation.

- 11.2.** Toute annulation par le Client devra être signifiée au Prestataire de Services par mail ou par sms (+32 478 383 179) en mentionnant son nom/prénom et l'objet de l'annulation au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date convenue. A défaut de respecter ce délai d'annulation, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire telle que prévue à l'article 11.3.

Le Client s'engage à ne pas annuler la prestation à plus de trois reprises, à défaut de quoi l'acompte payé par le Client sera irrémédiablement acquis au Prestataire, sans possibilité de remboursement.

Dans l'hypothèse où le Prestataire annule au plus tard dans les 48h avant la prestation de services et/ou de la vente, il est redevable du remboursement de l'acompte payé par le client.

- 11.3.** La réservation d'une prestation de services se fait en fonction des disponibilités du Prestataire et du Client. La commande de la prestation de services au lieu et à la date indiquée sur le bon de commande et/ou de la vente de Produits engage le Client. Toute annulation doit être effectuée au plus tard dans les 48h précédent la prestation de services et/ou de la vente (voir article 11). A défaut de respecter ce délai d'annulation, le Client sera facturé de la séance. De manière réciproque, si le prestataire annule la séance après le délai de 48h précédent la prestation de services, le Prestataire s'engage à verser une indemnité forfaitaire de 30% du prix de la commande s'il est dans l'incapacité de proposer une autre date pour refixer la séance dans les 30 jours ouvrables et sauf cas de force majeure.

- 11.4. Seule l'annulation pour motifs de force majeure pourra être signifiée au Prestataire de Services en deçà des quarante-huit (48) heures prévues au point 11.2.

Article 12 : Application et opposabilité des Conditions Générales

- 12.1. Toute Mission accomplie par le Prestataire de Services est régie exclusivement par :
- La Convention Particulière (le devis/l'offre/le bon de commande), et
 - Les Conditions Générales
- 12.2. Il ne pourra être dérogé aux Conditions Générales et/ou à la Convention Particulière que par un accord écrit du Prestataire de Services. Toute dérogation accordée par le Prestataire de Services aux Conditions Générales et/ou à la Convention Particulière n'infirmes en rien l'application des autres articles pour lesquels aucune dérogation n'est prévue.
- 12.3. Les conditions, droits et obligations mentionnées dans la Convention Particulière et les Conditions Générales sont les seules conditions applicables à toute Mission réalisée par ou pour le compte du Prestataire de Services. La Convention Particulière et les Conditions Générales prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulière émanant du Client. Sauf accord préalable et écrit du Prestataire de Services, lequel doit exclusivement être mentionnée dans la Convention Particulière ou dans une demande d'intervention formulée par écrit par le Client et acceptée par le Prestataire de Services, les conditions générales ou particulières du Client ne sont ni applicables ni opposables au Prestataire de Services quel que soit le moment où elles auraient pu être portées à sa connaissance.
- 12.4. Le fait que le Prestataire de Services ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des Conditions Générales ou de la Convention Particulière ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une desdites clauses.
- 12.5. Si une clause ou condition était déclarée nulle par décision de justice, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des Conditions Générales ou de la Convention Particulière. Le cas échéant, les Parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

Article 13 : Durée

- 13.1. Le Contrat prend effet à la date de la signature manuscrite ou électronique des deux Parties de la Convention Particulière ou à défaut, suite à la confirmation par email du client manifestant de manière claire l'acceptation du devis/de l'offre.
- 13.2. Le Contrat est conclu pour une durée déterminée de six mois maximum, sans préjudice du droit pour le Prestataire de réclamer les sommes dues, après la fin de la convention.
- 13.3. Chacune des Parties peut mettre fin au Contrat à tout moment moyennant l'envoi d'un courrier recommandé adressé à l'autre partie manifestant un préavis de un mois et paiement d'une indemnité de rupture de 30% du prix de la commande totale. Cette indemnité est complémentaire aux clauses relatives aux paiements de prestations déjà réalisées.

13.4. En cas d'inexécution ou manquement grave à l'une des obligations figurant aux présentes et, après mise en demeure restée sans suite, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité, par chacune des Parties sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 : Effets de la résiliation

14.1. En cas de résiliation par une des Parties, le Prestataire de Services cesse entièrement et totalement toutes ses Missions à la date d'effet de la résiliation.

14.2. L'ensemble des montants payés et/ou dus à la date de résiliation, même non encore facturés à cette date, resteront définitivement acquis au Prestataire de Services.

Article 15 : Force majeure

15.1. L'exécution des obligations des Parties sera suspendue en cas d'évènement de force majeure de nature à empêcher ou à retarder l'exécution des obligations contractuelles de l'une des Parties. Par évènement de force majeure, il faut entendre tout évènement échappant au contrôle de la Partie qui l'invoque et dont elle ne pouvait raisonnablement se prémunir. Constituent notamment (mais pas exclusivement) des cas de force majeure : la météo empêchant ou retardant le shooting photo dans le lieu choisi pour la séance, la grève au sein du Prestataire de Services ou d'un tiers dont le concours est requis pour exécuter une Mission, les situations de pandémies ou catastrophes naturelles, une incapacité de travail, un évènement empêchant la disponibilité d'un service public, logistique ou informatique, etc...

15.2. Si l'évènement de force majeure poursuit ses effets au-delà d'un délai d'un mois, chacune des Parties pourra, après l'envoi d'une lettre recommandée à l'autre Partie, résilier immédiatement et de plein droit le Contrat.

Article 16 : Modification du Contrat

16.1. Le Prestataire de Services se réserve le droit si besoin de modifier le Contrat au sens des présentes Conditions Générales et s'engage à en informer son Client par courriel pour accord. A défaut d'une résiliation du Client, le Prestataire de Services appliquera les nouvelles Conditions Générales avec effet immédiat.

Article 17 : Loi applicable et clause attributive de juridiction

17.1. La loi belge s'applique aux présentes conditions générales.

17.2. En cas de difficulté d'interprétation et/ou d'exécution des présentes conditions générales, les parties attribuent compétence au Tribunal de l'entreprise de Mons.

Si le Client est un consommateur, la compétence sera attribuée au Tribunal compétent dans le ressort duquel le Client consommateur a élu domicile.

17.3. En cas d'invalidité ou d'inopposabilité, dictée par la juridiction compétente, d'une disposition des présentes conditions générales, les autres dispositions desdites conditions générales restent applicables.

Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide ou inopposable par une autre disposition, ayant l'effet économique le plus proche possible de celui de la disposition mise en cause.

